



FEUILLE DE ROUTE DE
L'INSTITUT FRANÇAIS POUR
L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES

L'Institut français s'engage pour l'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue une priorité du gouvernement, en particulier en ce qui concerne :

- la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- l'égalité professionnelle et l'autonomie économique des femmes ;
- l'accès à la santé, aux droits sociaux et politiques ;
- l'instauration d'une culture de l'égalité pour la jeunesse ;
- la place des femmes dans les médias, la culture, le sport ;
- l'égalité entre les femmes et les hommes dans les territoires ;
- la diplomatie féministe.

L'Institut français inscrit sa politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans ce cadre et en cohérence avec la stratégie internationale du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et la Feuille de route Égalité du ministère de la Culture, ses deux ministères de tutelle.

Opérateur de l'action culturelle extérieure de la France situé au croisement des enjeux culturels et internationaux, l'Institut français souhaite contribuer à faire **progresser l'égalité entre les femmes et les hommes** en son sein et à travers la mise en œuvre d'actions dédiées en lien avec ses partenaires français et internationaux. Déjà fortement engagé pour soutenir cet enjeu depuis plusieurs années, l'Institut français formalise aujourd'hui sa feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes, afin d'être exemplaire en la matière et un acteur visible de la politique d'égalité du gouvernement.

Un **comité de gouvernance de la RSE** créé le 14 février 2022 au sein de l'Institut français supervise la mise en œuvre de la feuille de route, sous l'autorité de la Présidente de l'Institut français. Une référente EFH représente l'Institut français au sein des différentes instances de travail sur le sujet et un référent RSE au sein de la Direction des Ressources humaines coordonne les actions relatives au management en interne.

1. L'INSTITUT FRANÇAIS PROMeut L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES EN SON SEIN ET AU SEIN DU RÉSEAU DE COOPÉRATION.

> À travers une offre de sensibilisation et de formation :

– En interne :

- **Formation à l'égalité et genre dans la coopération culturelle internationale**
destinée à l'ensemble des collaborateurs et ciblée sur des problématiques métier : réflexion sur l'approche du genre, les liens avec les enjeux dans la culture, l'approche intégrée du genre et la stratégie des bailleurs, l'utilité et l'intégration de la notion de genre dans son travail.
- **Sensibilisation aux principales inégalités femmes – hommes**
formation destinée aux membres du CSE et la direction relation humaine et engagement social pour répondre aux enjeux spécifiques du monde de l'entreprise.
- **Formation à la prévention et lutte contre les violences et les harcèlements sexuels et sexistes** : pour connaître, prévenir et répondre au harcèlement moral ainsi qu'au harcèlement sexuel et lutter contre les violences sexuelles et sexistes, tant pour les encadrants que pour les non-encadrants.

– Pour le réseau culturel français à l'international :

- **Le plan de formation du réseau** intègre un CLOM (cours en ligne ouvert et massif) sur l'égalité femmes-hommes.
- **Un atelier thématique** (une semaine en présentiel à Paris) est proposé au réseau culturel français à l'étranger afin de partager leurs bonnes pratiques, de rencontrer des personnalités et des experts et, ainsi, de leur permettre d'aller plus loin.
- **Toutes les offres de formation comportent un volet égalité femme/homme** (exemple : « Piloter un centre de langues »).
- **Des séances thématiques** ont lieu lors des grands moments de rencontre avec le réseau organisés par l'Institut français (Ateliers de l'Institut).

> **À travers la composition des instances de prise de décision.**

- Le Comité de direction (12 personnes) est constitué de 50% de femmes et d'hommes.
- Les jurys et commissions créés par l'Institut français respectent un quota de 50% de femmes et d'hommes.
- Les présidences des jurys et commissions respectent un équilibre de 50% de femmes et d'hommes.



POUR ALLER PLUS LOIN

Objectif :

> L'Institut français structure sa démarche à travers l'objectif d'obtention de la labellisation AFNOR pour la diversité et l'égalité.

Mesure :

> Sur la base d'une cartographie des risques et d'un rapport de situation comparée, identification, en lien avec les organisations syndicales, des actions permettant de répondre aux enjeux de l'égalité/diversité et entrer dans une démarche d'amélioration via la labélisation

Objectif :

> Faire progresser la parité à tous les niveaux hiérarchiques de l'établissement.
Par exemple, en octobre 2022, seulement 5 hommes responsables de pôles sur 24.

Mesure :

> Constitution d'un socle commun de référence en interne via un accord d'établissement : des négociations collectives sont engagées avec les organisations syndicales pour établir un accord collectif sur ce sujet à l'échelle de l'établissement.

2. L'INSTITUT FRANÇAIS FAVORISE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES À TRAVERS LES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE SES MISSIONS.

> À travers une plus grande visibilité à la création artistique et intellectuelle des femmes :

- Mise à disposition de contenus pour le réseau sur les plateformes de l'Institut français (IFcinéma, Culturethèque en particulier) ;
- Programmation d'artistes féminines et d'intervenantes dans des événements culturels ;



POUR ALLER PLUS LOIN

Objectif :

> Renforcer la parité dans la **sélection des bénéficiaires des programmes de l'Institut français** (résidences, La Fabrique Cinéma, etc.)

Mesure :

> Veiller à la parité parmi les artistes, créateurs et créatrices, auteurs et auteures, experts et expertes accompagnés par les dispositifs de l'Institut français

> **À travers l'engagement de ses partenaires et usagers :**

- Les prestataires et partenaires doivent expliciter leur politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. C'est un critère pris en compte dans l'évaluation du projet.



POUR ALLER PLUS LOIN

Objectif :

- > **Créer un réflexe « égalité femmes-hommes »**

Mesure :

- > Une clause sur le respect des principes d'égalité entre les femmes et les hommes est systématiquement incluse dans les conventions de partenariat, les appels à projets ainsi que dans les cahiers des charges des appels d'offre et marchés publics.
-

> **À travers sa communication et la production de contenus culturels :**

- adoption d'une communication non biaisée ;
- lutte contre les stéréotypes.

3. L'INSTITUT FRANÇAIS MOBILISÉ EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES.

- Soutien au débat d'idées et au renouvellement de la pensée sur l'égalité femmes-hommes au sein du réseau culturel français à l'étranger et de ses partenaires
- Organisation d'événements publics portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes (par exemple, Forum d'Angers sur l'égalité femmes-hommes en mars 2022).
- Constitution d'un réseau de partenaires français engagés sur ces questions pour mener des actions conjointes. L'Institut français est notamment signataire de la Charte d'engagement pour l'égalité femmes-hommes dans ICC (industries créatives culturelles) ;



POUR ALLER PLUS LOIN

Objectif :

> S'engager en faveur de la mixité, de la diversité et de l'inclusion à travers des **partenariats structurants**.

Mesure :

> Adoption d'une charte d'établissement #JamaissansElles ambitieuse et volontaire visant à véhiculer une image d'égalité, de diversité et d'inclusion.

> Partenariats avec des structures engagées (par exemple 100 femmes de culture, AWARE)

